



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



TROPHÉES CRAMIF

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RÉCOMPENSES INDIVIDUELLES

PROMOTION 2024

Des salariés ou des chefs d'entreprise qui s'illustrent par des actions de prévention ou de secourisme.



Sommaire

01

Préambule 5

02

Récompenses individuelles - Promotion 2024
Médaille INRS Argent 11

03

Récompenses individuelles - Promotion 2024
Médaille INRS Bronze 21

04

Récompenses individuelles - Promotion 2024
Récompense d'une valeur de 750 € 35

05

Récompenses individuelles - Promotion 2024
Médaille Cramif 39

06

À propos de la Cramif 45

01



Préambule

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) peut **accorder des récompenses** aux travailleurs, agents de maîtrise et chefs d'entreprise qui se sont démarqués par leur **activité et leurs initiatives en matière de prévention.**

Article R. 422-6 (1er alinéa) du Code de la Sécurité sociale

ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

POUR ÊTRE ATTRIBUÉE, CHAQUE RÉCOMPENSE EST SOUMISE À L'AVIS PRÉALABLE DE L'UN DES CINQ COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX (CTR) D'ÎLE-DE-FRANCE.

Le comité technique régional (CTR) est un organe conseil de la Cramif dans le domaine de la prévention des risques professionnels pour une ou plusieurs grandes branches d'activités, composé paritairement de représentants employeurs et salariés.

LES 5 COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX D'ÎLE-DE-FRANCE



CTR1

Métallurgie, chimie, caoutchouc, plasturgie



CTR2

Bâtiment et travaux publics, bois, ameublement, papier et carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu



CTR3

Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication, services, commerces et industrie de l'alimentation, commerce non alimentaire



CTR4

Activités de santé



CTR5

Activités de service I et II autres que les activités de santé



RÉCOMPENSES INDIVIDUELLES

Promotion 2024



MÉDAILLE INRS ARGENT

- Monsieur Renaud GIROUDET
- Monsieur Nasser BERDOUS
- Madame Jacqueline RAMBAUD
- Monsieur Souleymane SOUMAROU



MÉDAILLE INRS BRONZE

- Monsieur Christophe LECUYER
- Monsieur Christophe LOTON
- Monsieur Hakim NAILI
- Monsieur Christophe FOURNIER
- Madame Sandrine VILLETTE-MOREL
- Monsieur Arthur MAGNUS



RÉCOMPENSE D'UNE VALEUR DE 750 €

- Monsieur Amar ATTALAH



MÉDAILLE CRAMIF

- Monsieur Alain FERRERE

02

Récompenses individuelles

Promotion 2024

Décernées par l'Institut national
de recherche et de sécurité (INRS)
sur décision de la caisse
régionale d'assurance maladie
d'Île-de-France (Cramif)



**Médaille
INRS Argent**



Médaille Argent

CTR 3

RENAUD GIROUDET

Renaud Giroudet exerce des fonctions de directeur des affaires sociales, de l'emploi et de la formation au sein de la Fédération du commerce et de la distribution. Interlocuteur des pouvoirs publics en tant que représentant de sa branche, il a notamment contribué à la mise en œuvre des lois et décrets portant sur la pénibilité.

Dans le cadre de ses fonctions, Renaud Giroudet a été à l'origine de la création d'une commission « **Prévention des risques professionnels** » rassemblant les différentes enseignes adhérentes en vue de promouvoir les échanges et de diffuser les **bonnes pratiques de prévention** dans les points de vente. Il a également conclu plusieurs accords de branche relatifs à la **santé au travail**.

Depuis 2020, Renaud Giroudet est membre Medef du Groupe permanent d'orientation du conseil d'orientation des conditions de travail (GPO du COCT) puis, depuis 2022, du Conseil national de prévention et de santé au travail (CNPST) qui lui a succédé.

Siégeant à la Cnam en tant que président du collège « employeurs » du comité technique national (CTN) D, Renaud Giroudet a élaboré et fait adopter de nombreuses **recommandations nationales** dont une partie applicable au **secteur de la grande distribution et de l'entreposage** :

- > R.461 : Limites pratiques permettant de diminuer les risques dus aux manutentions manuelles de produits ou colis palettisés au-delà de 1,80m (2011)
- > R.478 : Mise en rayon – Prévenir les risques liés à la manutention manuelle (2015)
- > R.498 : Entrepôts logistiques - Suppression des risques générés par les doubles et triples niveaux de stockage (2017)
- > R.499 : Travailler au froid sous température dirigée (2018)
- > R.512 : Socle de prévention transport routier de marchandises (2021)
- > R.513 : Locaux réfrigérés - Entrepôts frigorifiques, salles et chambres froides, conteneurs frigorifiques - Prévention du risque d'enfermement (2021)

Ses responsabilités au sein de notre institution se sont étendues à l'INRS en qualité de membre du conseil d'administration de 2013 à 2017.

Renaud Giroudet siège depuis 14 ans (2010) au CTR 5 de la Cramif devenu CTR 3 en tant que président du collège patronal. Il participe activement aux travaux de la commission paritaire permanente de tarification (CPPT) ainsi que de la commission temporaire de prévention (CTP) dont le sujet actuel traite du risque de braquage dans les points de vente.

CTR 4 NASSER BERDOUS

Nasser Berdous a été moniteur en sauvetage secourisme du travail, en entreprise, à partir de 1984.

De 1987 à 1992, il exerce la fonction de formateur en secourisme, au sein de l'UPSPC 75 (Urgence Premiers Secours Protection Civile de Paris). Puis, il rejoint l'Union départementale des premiers secours de Paris, où il occupe successivement les fonctions de formateur, de responsable pédagogique et de directeur adjoint, jusqu'en 1999.



Son implication dans le secteur du secours à la personne, l'a amené à être moniteur national en secourisme dans les spécialités de réanimation, de secourisme routier et en milieu sportif. Dans le cadre de ces spécialités, Nasser Berdous a assumé le rôle d'examineur auprès de la Préfecture de police.

Diplômé en management qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE), il crée l'organisme de formation Idefle en 2002, dont il est directeur.

Depuis 2013, Nasser Berdous a contribué activement, comme membre titulaire du collège « employeurs », aux travaux du CTR 6 puis du CTR 4, dont il a été également membre de la **commission paritaire permanente de tarification (CPPT)**.

Nasser Berdous a pris part à la **commission temporaire de prévention « Activités de nettoyage dans les aéronefs sur la plateforme aéroportuaire »** et notamment à la rédaction du document de prévention Cramif DTE 250 « Agent de propreté avion » puis à la **commission temporaire de prévention « Nettoyage des locaux en journées »** du CTR 6.

Nasser Berdous participe actuellement à **la commission temporaire de prévention « Analyse des accidents du travail dans les activités relevant du CTR 4 »** et contribue à l'élaboration d'une recommandation régionale.

CTR 4 JACQUELINE RAMBAUD

Jacqueline Rambaud a exercé en tant que Médecin du travail au sein de l'entreprise Sanofi.

Elle a contribué activement comme membre suppléant au titre du Medef pour siéger au Conseil d'administration de la Cramif, puis à compter de 2005 jusqu'en 2022 en tant que membre titulaire. Jacqueline Rambaud siège depuis 2011 à la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles (Cratmp) de la Cramif.

Jacqueline Rambaud a aussi été représentante du Conseil d'administration au CTR 4 de 2006 à 2022, ainsi que membre des CTR 4, 5 et 6 de la Cramif depuis le 12 octobre 2017.

En outre, au titre de membre de CTR, Jacqueline Rambaud :

- > assiste aux commissions paritaires permanentes de tarification (CPPT) depuis 2017 ;
- > a participé à la commission temporaire de prévention inter CTR sur « **Les escaliers mécaniques et les trottoirs roulants** », contribuant à la rédaction d'un guide spécifique (DTE 284) et de documents associés ;

> participe actuellement à la commission temporaire de prévention « **Analyse des accidents du travail** dans les activités relevant du CTR 4 », contribuant à l'élaboration d'une recommandation régionale dans le secteur de l'aide à domicile.



CTR 4

SOULEYMANE SOUMAROU

Souleymane Soumarou a contribué activement aux activités du CTR 6 de 2010 à 2019. Depuis 2019, il continue à s'impliquer dans les travaux du CTR 5, en qualité de membre suppléant du Collège « salariés ». Il siège à la commission paritaire permanente de tarification (CPPT) de ce CTR. Il participe régulièrement aux commissions temporaires de prévention (CTP) de ce comité.

Entré en qualité d'agent de propreté au sein de l'entreprise Samsic propreté en 1990, il évolue rapidement vers un poste de machiniste. Délégué syndical, il est élu au comité d'entreprise et désigné membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Depuis 2015, il est représentant salarié du conseil d'administration du service de prévention et de santé au travail CMIE (Centre médical interentreprises Europe), devenu Prevlink en 2023.

En parallèle, au sein de son syndicat et de son union locale où il s'investit en tant que membre du bureau et de la commission « exécutive », il contribue à porter les valeurs et les enjeux de la **prévention des risques professionnels**. Ainsi, il participe en 2003 à l'organisation d'une journée sur la thématique de la santé au travail.

Souleymane Soumarou a été à l'initiative des travaux menés en CTP concernant la promotion du nettoyage des locaux en journée, sachant faire preuve de conviction auprès des autres partenaires sociaux. Il a également contribué au déploiement de ce dispositif en intervenant lors de divers événements, réunions et manifestations, notamment en 2017 à l'occasion du Salon Préventica de Paris et de la matinée « **Métiers de la propreté - Des guides pour agir ensemble en prévention** », organisée en 2017 par la Cramif.

Il a participé de 2020 à 2023, à la CTP « **Prévention du risque de chute dans le secteur de la propreté** » donnant lieu à des vidéos et affiches diffusés en 2024. Il contribue depuis 2023 aux travaux de la CTP « **Conception des lieux et situations de travail pour faciliter les interventions ultérieures** ».

03

Récompenses individuelles

Promotion 2024

Décernées par l'Institut national
de recherche et de sécurité (INRS)
sur décision de la caisse
régionale d'assurance maladie
d'Île-de-France (Cramif)



**Médaille
INRS Bronze**



Médaille Bronze

CTR 1 CHRISTOPHE LECUYER

Christophe Lecuyer participe depuis 2009 au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) de l'usine Renault de Flins en co-animation avec le chef de département. Il assure la fonction de préventeur de 2009 à 2017 puis de chargé d'affaires afin d'intégrer la sécurité en phase projet. Depuis le 1^{er} mars 2024, Christophe Lecuyer participe aux actions de prévention notamment au niveau du démantèlement de l'usine de Flins.

Au sein du département emboutissage, Christophe Lecuyer a, par exemple, développé la mise en place d'élingues en fibre Dyneema qui sont des élingues textiles conçues à partir des dernières technologies en matière de levage. Elles ont ainsi été installées en remplacement d'élingues métalliques procurant un **gain sur les maladies professionnelles et sur l'ergonomie.**

Il organise les animations hebdomadaires relatives aux entreprises extérieures.

Sur la période 2017-2024, il œuvre également au déploiement des normes hygiène, sécurité et environnement (HSE) en phase projet.

Christophe Lecuyer est membre du CTR 1 depuis 2010 et occupe le poste de vice-président du Collège « salariés ». Il participe activement aux commissions paritaires permanentes de tarification de ce CTR.

Par ailleurs, en tant que membre de la CFE-CGC, Christophe Lecuyer relaye régulièrement les messages de prévention à destination des adhérents.



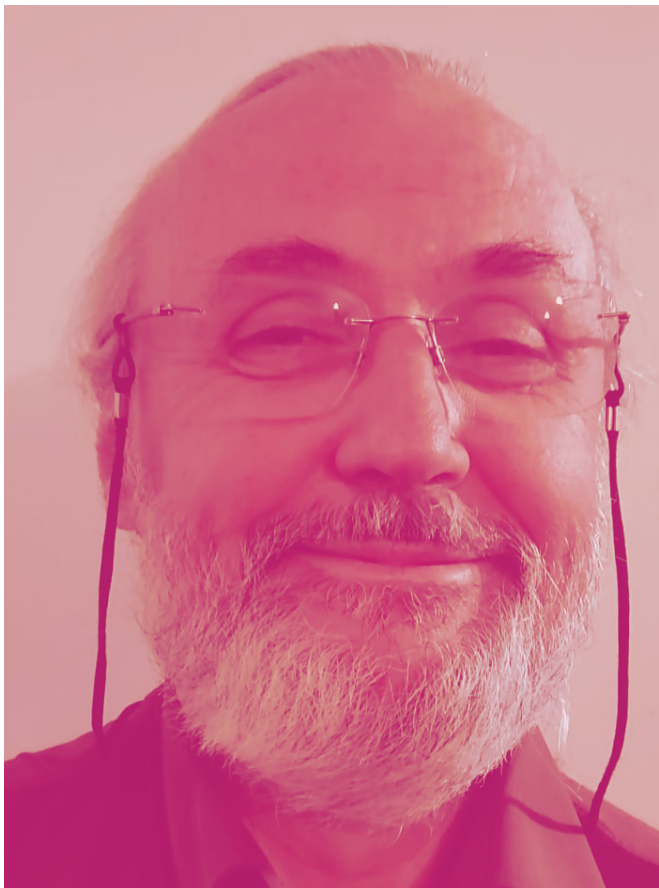
CTR 1 CHRISTOPHE LOTON

Christophe Loton participe depuis 2002 au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) de l'établissement Total de Grandpuit. De plus, il est participant actif de la commission paritaire nationale **santé sécurité** (CPNSS) de la branche pétrole. Il a ainsi participé à l'élaboration des négociations sur les sujets santé sécurité qui ont conduit à la signature des **accords santé au travail** de 2007 et pénibilité de 2011 dans les industries pétrolières.

Membre du comité technique national (CTN) E et du comité de pilotage sur le risque industriel majeur de la Fédération chimie énergie - CFDT (FCE - CFDT), Christophe Loton participe aux travaux de l'Institut pour une culture sécurité industrielle (ICSI).

Au sein de la Cramif, Christophe Loton participe depuis 11 ans aux travaux du CTR 4 puis CTR 1 comme membre titulaire du collège « salariés ».

Par ailleurs, en tant que membre de la CFDT, Christophe Loton relaye régulièrement les messages de prévention à destination des adhérents.



CTR 1 HAKIM NAILI

Hakim Naili était secrétaire du CHSCT de 2008 à 2017 de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Dans ce contexte, il a participé à :

- > la mise en place de mesures de prévention des troubles musculosquelettiques ;
- > l'installation de cabines d'ascenseurs « assis debout » ;
- > la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- > la mise en place de la campagne de plombémie pour les salariés volontaires avec l'accompagnement de la Cramif.

Dans son secteur d'activité, Hakim Naili contribue, depuis 2008, à **l'amélioration des postes et des conditions de travail, à la réduction de la pénibilité et à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.**

Au sein de la Cramif, Hakim Naili participe depuis 2019 aux travaux du CTR 1 comme représentant de la CGT comme membre titulaire du collège « salariés ». Il a notamment participé aux travaux sur les garages (port de charges et travail en hauteur) et les TMS, ainsi qu'à la conception de la recommandation **DTE 284 sur les activités de maintenance des escaliers mécaniques et tapis roulants**.

À la Cramif, Hakim Naili siège au conseil d'administration et à la commission des marchés en tant que président.



CTR 3 CHRISTOPHE FOURNIER

Entré en 1997 dans le groupe Monoprix, **Christophe Fournier** exerce les fonctions de représentant du personnel au sein du comité social et économique (CSE) de son magasin depuis 2006.

Durant ces dix-huit dernières années, il s'est employé à **prévenir les risques professionnels** auxquels sont exposés les salariés de son lieu de vente.

Il a ainsi contribué à l'**amélioration de la conception des postes d'encaissement** en travaillant avec les utilisateurs à promouvoir leur ergonomie afin de **limiter les risques liés aux troubles musculosquelettiques**.

Cette démarche a été étendue aux activités de mise en rayon conduisant le magasin à s'équiper de chariots à fond relevable pour limiter les postures contraignantes.

Christophe Fournier s'est également employé à supprimer les « pieds d'éléphant » et les tabourets pour **limiter les risques de chute de hauteur** lors de la mise en rayon des articles les plus hauts, poussant l'entreprise à opter pour des plateformes individuelles roulantes légères (PIRL).

Membre suppléant du collège « salariés » depuis 2014, Christophe Fournier a contribué de manière régulière aux travaux du CTR 5 puis du CTR 3 ainsi qu'à leurs commissions paritaires permanentes de tarification (CPPT) et leurs commissions temporaires de prévention (CTP).



CTR 3 SANDRINE VILLETTE-MOREL

Sandrine Villette-Morel exerce la fonction de restauratrice dans une structure familiale depuis 1994.

Dans ce cadre, elle a amélioré les conditions de travail des salariés en limitant le poids de la vaisselle et des matériels de cuisine. Elle a également développé le recours à des sociétés spécialisées et bien équipées pour les tâches particulièrement contraignantes en lien avec le nettoyage des vitres et de la cuisine.

Ce restaurant a servi de cadre pour un reportage photo de la Cramif en 2019, visant à **promouvoir la prévention des risques** dans le milieu de la restauration.

Sandrine Villette-Morel exerce également des activités de conseil pour ses confrères par le biais d'intervention sur site ou encore par la structure interprofessionnelle, le Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration.

À ces occasions, elle promeut les **bonnes pratiques** de prévention, les documents et les outils du réseau ainsi que les **aides financières** destinées à limiter l'exposition des salariés aux risques professionnels.

Depuis 2010, Sandrine Villette-Morel contribue de manière régulière aux travaux du CTR 5 puis du CTR 3 en tant que membre titulaire du collège « employeur », participant également à la commission paritaire permanente de tarification (CPPT) et leurs commissions temporaires de prévention (CTP).



CTR 5 ARTHUR MAGNUS

Spécialiste en optimisation des risques dans le domaine de l'assurance de personnes, **Arthur Magnus** a développé son savoir-faire à travers une expérience éprouvée dans les métiers de l'assurance prévoyance et santé au sein d'intervenants majeurs (mutuelles et institutions de prévoyance).

Fondateur et associé de la société Analyse Assistance Recours (A2R) depuis 2011, il apporte son expertise opérationnelle dans les domaines de l'ingénierie et de la protection sociale, pour le compte des assureurs de personnes.

Arthur Magnus siège en CTR depuis 2017. Il participe activement aux commissions temporaires de prévention (CTP) et a notamment contribué aux travaux des CTP « **Prévention des chutes dans le secteur du nettoyage** » publiés en 2024, et « **Conception des lieux et situations de travail pour faciliter les interventions ultérieures** » qu'il poursuit actuellement.

En 2018, Arthur Magnus a été désigné comme membre de la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles (CrATMP) de la Cramif.

Il siège également à la commission paritaire permanente de tarification (CPPT) du CTR 5 ainsi que dans d'autres instances paritaires et groupes de travail de la Cramif.

Par ailleurs, en tant que membre de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), Arthur Magnus relaye régulièrement les messages de prévention à destination des adhérents.



04

Récompenses individuelles

Promotion 2024

Décernées par la caisse
régionale d'assurance maladie
d'Île-de-France



Récompense
d'une valeur de 750 €



Récompense 750 €

CTR 2 AMAR ATTALAH

Le 26 septembre 2024, une chargée d'études et un conducteur de travaux de l'entreprise ETF (Européenne de travaux ferroviaires), réalisent un relevé en bord de voie ferrée dans l'objectif d'un futur chantier. Ils sont accompagnés d'une chargée d'études SNCF et d'un contrôleur de travaux SNCF qui définissent le cheminement en bord de voies, la circulation des trains étant ni interrompue ni signalée.

Le groupe est alors surpris par l'arrivée rapide d'un train et évacue la zone en urgence en sautant par-dessus une barrière, la chargée d'études de l'entreprise ETF n'y parvient pas.

Amar Attalah décide alors de revenir pour la hisser par-dessus le garde-corps juste avant que le train n'arrive sur zone.

Par ce geste, Amar Attalah a permis de mettre sa collègue dans une zone sécurisée.



05

Récompenses individuelles

Promotion 2024

Décernées par la caisse
régionale d'assurance maladie
d'Île-de-France



**Médaille
Cramif**



CTR3

ALAIN FERRERE

Alain Ferrere compte 27 ans d'ancienneté au sein de l'entreprise Martin Brower, où il a débuté en 1997 en tant que préparateur de commandes. Dès ses débuts, il s'est rapidement engagé dans la politique de **prévention des risques professionnels** de l'entreprise, notamment à travers son mandat au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qu'il a exercé jusqu'à la dissolution de l'instance en 2019.

Au sein du CHSCT, il a porté de nombreux projets visant à renforcer la sécurité et à améliorer les conditions de travail des salariés, parmi lesquels :

- > la formalisation d'un processus d'intégration pour les nouveaux salariés, incluant les travailleurs intérimaires ;
- > le déploiement du filmage mécanisé des palettes ;
- > la conduite d'enquêtes internes sur les problématiques de harcèlement moral et sexuel ;

- > la création d'un kit de prévention du risque routier à destination des conducteurs, comprenant un manuel de bonnes pratiques et divers équipements de protection individuelle et collective. Il a également accompagné la mise en place d'éthylotests anti-démarrage sur l'ensemble de la flotte de camions de l'entreprise ;
- > l'amélioration des protocoles de sécurité pour les chargements et déchargements dans les entreprises partenaires ;
- > la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux, qui a abouti à un plan d'action concerté entre la direction et les salariés.

Depuis 2011, Alain Ferrere s'implique activement dans la **formation à la prévention des risques professionnels**, notamment en tant que tuteur « référent ». Il a élaboré et renforcé les outils de formation interne, et a su constituer une équipe de tuteurs motivés à travers toutes les structures de l'entreprise.

En 2023, il est devenu formateur au sein de la structure interne de formation de l'entreprise. À ce titre, il est désormais responsable de l'élaboration des programmes, des contenus pédagogiques et de l'organisation des formations théoriques et pratiques, destinées aux agents d'entrepôt, aux conducteurs et aux managers.

Cette récompense souligne le parcours atypique d'Alain Ferrere au sein de l'entreprise, en mettant en lumière son engagement indéfectible en **faveur de la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail**.

Sa contribution décisive à la structuration de la politique de prévention des risques professionnels et à l'élaboration des référentiels de sécurité témoigne de son évolution et de son impact significatif au sein de l'organisation.



06

À propos de la Cramif

La Cramif est un **organisme de Sécurité sociale** appartenant au réseau **Assurance Maladie**.

Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance.

Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS



NOTRE SITE

www.cramif.fr



CONTACT PRESSE

presse.cramif@assurance-maladie.fr



[@cramif](#)



[LinkedIn](#)



[YouTube](#)



Glossaire

- > **CFDT**
Confédération française démocratique du travail
- > **CFE - CGC**
Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
- > **CGT**
Confédération générale du travail
- > **CHSCT**
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- > **CPME**
Confédération des petites et moyennes entreprises
- > **CPNSS**
Commission paritaire nationale santé sécurité
- > **CNPST**
Conseil national de prévention et de santé au travail
- > **CPPT**
Commission paritaire permanente de tarification
- > **CrATMP**
Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles
- > **CSE**
Comité social et économique
- > **CTN**
Comité technique national
- > **CTP**
Commission temporaire de prévention
- > **CTR**
Comité technique régional
- > **ETF**
Européenne de travaux ferroviaires
- > **GPO du COCT**
Groupement permanent d'orientation du conseil d'orientation des conditions de travail
- > **HSE**
Hygiène, sécurité, environnement
- > **Idefle**
Institut de formation en français et en langues étrangères
- > **Medef**
Mouvement des entreprises de France
- > **INRS**
Institut national de recherche et de sécurité
- > **PIRL**
Plateformes individuelles roulantes légères
- > **QHSE**
Qualité, hygiène, sécurité, environnement
- > **UPSPC 75**
Urgence Premiers Secours Protection Civile de Paris

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur : **cramif.fr**

Brochure des récompenses individuelles

Direction régionale des risques professionnels
Janvier 2025

Contact presse

✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr

Cramif – 24.052 – Janvier 2025 – ©IStock



**l'Assurance
Maladie**

RSQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France